



Saint-Paul-de-Vence, le 26 mai 2026

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT
CONCESSION FUNÉRAIRE PERPÉTUELLE
ÉTAT D'ABANDON**

L'an deux mille vingt-six

le **24 mai à 9 heures**,

Nous soussigné Jean-Pierre CAMILLA Maire de la commune de Saint-Paul-de-Vence,
nous sommes transportés au cimetière communal de Saint-Paul-de-Vence,
assisté(e) de Jérôme RODELLA, agent de la police municipale,

afin de procéder au constat de l'état d'entretien d'une concession funéraire susceptible
d'être regardée comme en état d'abandon, dans le cadre d'une tournée comportant
plusieurs concessions.

IDENTIFICATION DE LA CONCESSION

La concession concernée est établie au nom de :

FALCO MET DE NAUXE

- Nature de la concession : perpétuelle
- Date de création : 06 février 1948
- Situation : cimetière de Saint-Paul-de-Vence
- Emplacement : allée E, numéro 249, deuxième partie du cimetière
- Dernière inhumation connue : 1943

CONSTATATIONS MATÉRIELLES

Il a été constaté que la concession susvisée se présente dans un état manifeste de
défaut d'entretien, notamment caractérisé par les éléments suivants :

- caveau avec porte avant visible ;
- absence de fleurs ou de tout signe d'entretien récent ;
- concession dégradée, présentant des fissures apparentes ;
- altération générale du monument.

Commune de Saint-Paul-de-Vence

Tél : 04 93 32 41 00

mairie@saint-pauldevence.fr

www.saintpauldevence.org

Place de la Mairie

06570 Saint-Paul-de-Vence

L'état de la concession est relevé tel qu'il a pu être constaté au jour du passage sur site.

SITUATION DES AYANTS DROIT

À ce jour, aucun héritier ou ayant droit ne s'est manifesté auprès des services municipaux, malgré les démarches de recherche entreprises par la commune et les informations portées à la connaissance du public.

Le présent procès-verbal est dressé pour constater l'état matériel de la concession susvisée et servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Paul-de-Vence,
le 26 mai 2026

L'agent de police municipale
Jérôme RODELLA
Pierre CAMILLA

Le Maire
Jean-